

# La Belgique va-t-elle légiférer sur le port du voile islamique ?

La Belgique vit, en matière religieuse, sous un régime dit « de neutralité » et non sous un régime de laïcité. Les religions traditionnelles, ayant pignon sur rue, sont subsidiées par l'Etat. Les membres du clergé et, depuis peu, les imams sont rémunérés au moyen des deniers publics. Il a été officiellement instauré aussi un « Exécutif des Musulmans de Belgique » et quelques dirigeants ont eu maille à partir avec la justice pour des cafouillages comptables. Cet organisme, s'occupe du temporel du culte islamique. Il est en pénible voie de reconstitution après une série de luttes de pouvoir internes entre communautés musulmanes et un arrêt du Conseil d'Etat invalidant les élections constitutives de 2005. C'est dans ce contexte que se pose la question du port du voile islamique, à l'école et dans l'administration publique. Les Musulmans religieux, peu enclins à respecter les comportements usuels de leurs hôtes, ont exigé une série de mesures particulières de nature religieuse, imposant ainsi à tous les citoyens les règles de leur rituel : viande « halal » aux repas scolaires et interdiction du porc, heures différentes pour hommes et femmes dans les activités sportives, absence des jeunes filles aux voyages scolaires, etc...Et, bien entendu le port du voile.

## Deux gouttes

Le pouvoir politique s'est courageusement abstenu d'intervenir dans une affaire qui, pourtant, soulève des questions de principe. La décision a été laissée à chaque établissement d'enseignement. Le résultat est une confusion issue de rapports de force différents selon les lieux. Les chicaneries, les situations conflictuelles se sont multipliées. Et les

choses traînent ainsi depuis des années.

Deux éléments récents ont joué le rôle des gouttes faisant déborder le vase. Premier incident : une préfète des études d'une école de la ville d'Anvers, qui, jusqu'ici avait été favorable au port du voile, par esprit de tolérance, a dû se rendre compte des conséquences de son attitude permissive. Une pression s'est exercée de la part de groupes islamiques pour obliger TOUTES les jeunes musulmanes – et même dans l'esprit de certains extrémistes les jeunes Belges ! – à porter le voile et à s'habiller selon les prescrits religieux de l'Islam. Réplique : le port du voile est interdit dans toutes les écoles officielles de Flandre. L'enseignement « libre » de tradition catholique, n'étant pas encore concerné .

Dans la partie francophone du pays la confusion est entretenue par crainte d'être traités de « racistes » et d'apparaître comme intolérants. Mais, deuxième incident, à Bruxelles cette fois : au Parlement régional, une élue musulmane, du parti CDH de tradition catholique, a prêté serment en portant le voile. Un voile qui avait été « effacé » – mais pas volontairement ???- sur les affiches électorales de l'intéressée. Les télévisions du monde, mais surtout islamiques sont venu capter l' « événement » plus politique que religieux. Le symbolisme de cette intrusion islamique dans une assemblée libérale a secoué les esprits. Un peu, pas trop !

## **Débat ou pas ?**

Le parti libéral (MR) a demandé que la question du port du voile fasse l'objet d'un débat au Parlement fédéral. Mais il est le seul et il se trouve dans l'opposition. Les partis de la majorité ne sont pas résolus à trancher la question. Les sociaux-chrétiens ont, avec leur ennemi historique, des rapports ambigus d' « alliance objective » Les Ecolos ne voient pas où il y a un problème (sauf un de leurs députés flamand, qui a jeté un pavé dans la mare.) Quant aux socialistes, ils préfèrent ici ne pas entendre parler de «

théocratie islamique, » trop soucieux qu'ils sont de l'apport électoral turc et maghrébin.

Mais toutes les interventions se font dans l'optique du respect d'une religion et considérant le voile comme symbole religieux. Alors qu'il symbolise avant tout la soumission de la femme à l'homme et entérine des dispositions de Code civil, concernant les conditions de divorce et d'héritage, prévues dans le Coran. Ce mélange du pouvoir religieux avec le pouvoir civil est contraire au principe de séparation des Eglises et de l'Etat. C'est sur ce terrain-là qu'il faudrait se battre. Mais comment combler l'ignorance en urgence ?

Le débat réclamé par les libéraux aura-t-il lieu au Parlement fédéral ? La question est en suspens...Elle est la troisième par ordre d'importance politique pour le gouvernement. D'abord les finances, puis la tantième réforme institutionnelle. Et puis on verra...sans doute pas grand-chose, chaque parti étant divisé sur le problème et préférant donc se voiler la face !

**Marcel Bauwens**